



## Charte du bénévolat

Etre bénévole dans une Association, c'est s'engager pour la mission et la cause de l'Association et apporter sa contribution en donnant de son temps, son expérience et ses compétences. Etre bénévole c'est aussi partager les valeurs de l'Association et respecter les règles d'organisation et de fonctionnement.

La présente charte a pour but de préciser les principes généraux de l'engagement du bénévolat au sein de l'Association Frères de nos Frères (FdnF). De même, FdnF s'engage, par la signature de cette charte, à garantir le respect des valeurs de l'Association et à assurer le bon déroulement des activités et des relations de travail entre les bénévoles et les collaborateurs.

Chaque bénévole doit adhérer aux principes de cette charte et s'engage à la respecter.

### **Engagement du bénévole :**

Le bénévole s'engage à :

- ✓ Adhérer aux valeurs de FdnF et se conformer à ses objectifs et sa mission tels que définis dans les statuts.
- ✓ Respecter son organisation et son fonctionnement.
- ✓ Consacrer dans toute la mesure du possible le temps nécessaire aux activités de l'Association, événements, projets, fundraising.
- ✓ Assurer de façon efficace son travail et communiquer sur les activités qui relèvent de sa responsabilité.
- ✓ Participer aux réunions de travail selon le planning défini et aux présentations par les partenaires ou associations externes, si l'activité l'exige.
- ✓ Appliquer les décisions prises par les différentes instances selon les délais prévus.
- ✓ Porter une réelle attention à la qualité des relations avec les donateurs, les différents partenaires, les bénévoles et le personnel salarié.
- ✓ Privilégier le travail en équipe et veiller à la communication des informations au sein de l'Association.

## **Engagement de FdnF :**

Par la signature de cette charte, l'Association s'engage à :

- ✓ Respecter la mission de l'Association telle que définit dans les statuts et appliquer les décisions prises par les instances compétentes.
- ✓ Confier les missions, responsabilités et activités aux bénévoles et au personnel salarié en fonction de leurs compétences et mettre les moyens à disposition pour accomplir leur mission.
- ✓ Assurer la communication au sein de l'Association.
- ✓ Garantir une utilisation efficace et économique des ressources afin de pérenniser les capacités de financement de l'Association.
- ✓ Mettre en œuvre toute action possible pour la recherche de solutions de financement des projets.
- ✓ Assurer la cohésion et la transparence entre les Comités.

## **Pour l'Association Frères de nos Frères :**

**La Présidente :**



Primola NICOLE

**Bénévole :**

Mme ou M. :

Date :

Signature :